

Montréal, le 14 juin 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments
du réseau de transport principal
Demande d'approbation du Registre des entités visées par les
normes de fiabilité
Dossier de la Régie : R-3952-2015**

Cher confrère,

Le 9 janvier 2019, la Régie de l'énergie (la Régie) suspendait le traitement du dossier mentionné en objet jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue dans les dossiers R-4073-2018 et R-4074-2018 en révision de la décision D-2018-149. Elle informait également le Coordonnateur qu'elle maintenait, pour le 15 janvier 2019, l'ordonnance de dépôt du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre).

Le 15 janvier 2019, le Coordonnateur déposait le Registre.

La Régie vous informe par la présente qu'elle lève la suspension du dossier en objet afin de transmettre au Coordonnateur quelques annotations en lien avec le Registre déposé, notamment des coquilles et des préoccupations sur la forme.

Ainsi, la Régie demande au Coordonnateur de lui déposer le Registre corrigé complet en format PDF, conformément à la décision D-2018-149 **au plus tard le 21 juin 2019 à 12 h.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml